

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Hangar pour les services techniques : renouvellement d'un bail professionnel

N°20240116-09

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : Projet d'avenant n°3 de bail professionnel

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que, par bail du 23 février 2006, la commune loue à M. BERTULLETTI Gérard une partie du bâtiment (300m² environ) dont il est propriétaire, route du Queyras.

Un premier avenant avait été signé en février 2009 pour modifier certains aspects du bail en matière notamment de dispositions techniques et financières.

Un deuxième avenant a été signé en décembre 2022 pour acter la durée du bail, le montant du loyer et son indexation.

Ce troisième avenant concerne le stockage du sel devant le hangar. Il est nécessaire d'inclure la surface concernée par ce stockage et d'actualiser le montant du loyer.

Tel est l'objet de cette délibération.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT le besoin des services techniques de pouvoir stocker à l'abri et à proximité de la commune du matériel et les engins ;

CONSIDERANT les dispositions offertes par le hangar de M.Bertuletti en termes de situation et de surface disponible.

VU la délibération du 6 décembre 2009 relative à la signature de l'avenant n°1 du bail du 23 février 2006, lié à des modifications portant sur la surface, le montant du loyer, la durée et l'indexation du loyer.

VU la délibération du 6 décembre 2022, relative à la signature de l'avenant n°2 du bail du 23 février 2006, lié à des modifications portant sur la surface, le montant du loyer, la durée et l'indexation du loyer.

VU le projet de l'avenant n° 2 du bail annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 8 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 du bail annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer le bail et tous les actes s'y rapportant ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes aux budgets 2024 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 18 janvier 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 18 JAN, 2024

Publié le : 18 JAN, 2024

